



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2017 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le conseiller Ryan Young est absent de la présente séance.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur le trésorier Michael Finnerty.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

12-302-17 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 décembre 2017. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

12-303-17 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous, en retirant le point concernant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des comités de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.16

1. Ouverture de la séance

- 12-302-17 Ouverture de la séance
- 12-303-17 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 12-304-17 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 12-305-17 Modifications de la signalisation conformément au *Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement*

5. Développement communautaire

- 12-306-17 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits nocturne » - Carnaval d'hiver 2018
- 12-307-17 Demande de permis de feux d'artifice auprès du service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du Carnaval d'hiver 2018
- 12-308-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2018 (Événement bar et disco extérieur)

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 12-309-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 21, rue Christie
- 12-310-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 17-19, rue Christie

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 12-311-17 Offre de services professionnels – Confection d'un guide relativement aux normes applicables au PIIA du Village de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 12-312-17 Offre de services professionnels - Règlement sur la conservation des arbres et la protection de la canopée forestière

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses

12-313-17 Autorisation d'aller en appel d'offres public – Entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation

7.2. Conclusion de contrats

12-314-17 Octroi de contrat – Remplacement de l'éclairage en bande centrale du boulevard des Anciens-Combattants

12-315-17 Octroi de contrat – Travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau

12-316-17 Travaux de rénovation du Centre Harpell – Programme de subvention Canada 150

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

12-317-17 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche

12-318-17 Décomptes progressifs numéros 1 et 2 – Travaux de pavage sur la rue Meloche

12-319-17 Décompte final – Travaux de réfection de la descente du parc Kelso

7.5. Autres sujets

8. Environnement

12-320-17 Demande d'inscription afin de devenir membre de la Rés-Alliance

9. Développement économique et touristique**10. Finances**

10.1. dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

12-321-17 Adoption des comptes

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

12-322-17 Offre de services professionnels – Inspection et élaboration d'un rapport d'expertise par un ingénieur en bâtiment quant à la façade du 145-147 rue Sainte-Anne

12-323-17 Assurances de dommages 2018-2019 - Octroi de contrat – Regroupement municipalités de l'Île de Montréal

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 12-324-17 Adoption du calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal
- 12-325-17 Fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour la période des Fêtes
- 12-326-17 Demande de désignation – Ministère de la Justice – Célébrants compétents pour célébrer les mariages
- 12-327-17 Participation des élus à une formation offerte par l'UMQ et par Wolters Kluwer
- 12-328-17 Congrès annuel de l'UMQ 2018
- 12-329-17 Conférence sur les collectivités durables

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 12-330-17 Présentation et avis de motion du règlement numéro 535-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à permettre une largeur minimale d'emprise de rue locale inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61 (rue Elmo-Deslauriers)
- 12-331-17 Projet de règlement numéro 535-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à permettre une largeur minimale d'emprise de rue locale inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61 (rue Elmo-Deslauriers)

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 12-332-17 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 16 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 32 et s'est terminée à 20 h 01 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande la déclinaison du coût annoncé dans la résolution autorisant les conseillers à assister au Congrès de l'UMQ; • Suggère une limite de deux participants à ces congrès ou conférences; • Demande si les citoyens obtiendront une baisse de taxe en lien avec la bonne situation financière de la Ville; • Suggère l'embauche d'une dizaine d'étudiants au service des Travaux publics afin de rendre la Ville plus propre;

2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux au parc Kelso sont un échec : personne n'a pensé à une aire de stationnement pour descendre les kayaks ou canots des véhicules; le trottoir qui a été construit n'est pas assez large pour y descendre une petite embarcation de type voilier; de gros cailloux y ont été déposés ce qui rend l'utilisation non sécuritaire pour les usagers et leurs embarcations; une toile y est toujours présente malgré la fin des travaux, celle-ci devrait être retirée avant l'hiver; • Le citoyen dépose des photos à l'appui de ses propos;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • S'interroge sur la décision du conseil d'interdire le stationnement sur la rue Meloche; mentionne que le stationnement dans la rue est une mesure reconnue d'atténuation de la vitesse des usagers de la route; • Stationnement d'hiver : la municipalité de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot a changé sa réglementation afin de permettre le stationnement d'hiver sur rue et c'est la responsabilité du citoyen de vérifier les opérations de déneigements en ligne;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciement pour l'installation de la pancarte de Frédéric Back; • Mentionne que l'aménagement actuel de la rue Christie est très dangereux pour les piétons et pour les automobilistes puisque la visibilité aux coins des rues Christie et Saint-Thomas et Christie et Sainte-Anne est pratiquement nulle; des mesures d'atténuation de la vitesse devraient être considérées; • Est-ce que le « Paddle Shack » de McGill est ouvert aux citoyens; • Est-ce que les réponses données aux citoyens pendant la période de questions peuvent être inscrites sur le procès-verbal;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Question au conseiller Denis Gignac afin de connaître son opinion sur l'enregistrement des séances du conseil et un éventuel web diffusion des séances; • Quelle est la date prévue pour l'adoption du budget;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation du chemin Sainte-Marie par de nombreux véhicules lourds : demande si la Ville travaille en concert avec le SPVM afin de renforcer la réglementation interdisant les camions lourds sur cette section du chemin; • Lumière de signalisation au coin de la rue des Pins et de chemin Sainte-Marie;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si des feux de circulation seront aménagés sur la rue Meloche ou si la Ville ajoutera des lampadaires;
8 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Requier que la Ville installe une signalisation plus efficace afin d'empêcher les usagers de la route de rouler à contresens dans le carrefour en T; note avoir été témoin de plusieurs véhicules roulant à contresens;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

12-304-17 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2017;

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12-305-17 Modifications de la signalisation conformément au Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
--

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité routière et de fluidité de la circulation, il y a lieu d'interdire le stationnement sur le côté ouest de la rue Meloche, entre le chemin Sainte-Marie et la rue Tremblay, longeant le trottoir nouvellement aménagé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le service des travaux publics à procéder à l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur le côté ouest de la rue Meloche, de l'intersection du chemin Sainte-Marie jusqu'à la rue Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12-306-17 Demande de fermeture de la rue Sainte-Anne pendant l'événement « Course de lits nocturne » - Carnaval d'hiver 2018

ATTENDU QUE l'évènement « Course de lits nocturne » se tiendra le samedi 3 février 2018 entre 18 h et 19 h;

ATTENDU QU' il est préférable que la rue soit fermée de 17 h 45 à 19 h pour assurer la sécurité des participants;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs à l'effet de fermer la rue Sainte-Anne (entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège) dans le but d'organiser la course des lits nocturne en toute sécurité;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la fermeture de la rue Sainte-Anne (entre les rues Saint-Jean-Baptiste et du Collège) pendant l'événement « Course de lits nocturne » le samedi 3 février 2018 de 17 h 45 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

12-307-17 Demande de permis de feux d'artifice auprès du service de Sécurité incendie de Montréal dans le cadre du Carnaval d'hiver 2018

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de feux d'artifice auprès du Service de sécurité incendie de Montréal, section des événements spéciaux et mesures opérationnelles;

ATTENDU le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2018 qui aura lieu le 3 février 2018;

ATTENDU la recommandation de la Directrice aux Loisirs à l'effet de procéder à une demande de permis auprès du Service de sécurité incendie de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de permis de feux d'artifice auprès du Service incendie de Montréal (SIM), section des événements spéciaux et mesures opérationnelles, pour le spectacle de feux d'artifice dans le cadre du Carnaval d'hiver 2018 qui se déroulera le 3 février 2018 sur la jetée du canal de Parcs Canada, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ce permis.

Adoptée à l'unanimité.

12-308-17 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2018 (Événement bar et disco extérieur)

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées lors d'une activité du Carnaval d'hiver 2018;

ATTENDU QUE l'activité du bar et disco extérieur se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville au 109 rue Sainte-Anne, le 3 février 2018;

ATTENDU la recommandation de la directrice aux loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à déposer une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées pour l'activité de bar et disco extérieur qui se tiendra dans l'aire de stationnement en face de l'Hôtel de Ville le samedi 3 février 2018, sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018.

D'autoriser la dépense et le paiement de la somme de 88,00 \$, taxes non applicables, à même le poste budgétaire 02-701-97-405 du fonds général.

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document relatif à l'obtention de ces permis.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

12-309-17	Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 21, rue Christie
------------------	--

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 21, rue Christie a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer les portes du bâtiment, de remplacer les fenêtres situées au rez-de-chaussée par de nouvelles fenêtres en aluminium noir, de peindre en noir le cadrage des fenêtres situées à l'étage du bâtiment et d'installer deux corniches ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa séance du 6 septembre 2017 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA tel qu'illustré dans le plan et la perspective préparés par la firme Aquest Design datés du 29 septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 6 décembre 2017.

D'approuver la demande PIIA pour le projet de rénovation afin d'autoriser le remplacement des portes du bâtiment, de remplacer les fenêtres situées au rez-de-chaussée par de nouvelles fenêtres en aluminium noir, de peindre en noir le cadrage des fenêtres situées à l'étage du bâtiment et d'installer deux corniches, comme illustré dans le plan et la perspective préparés par la firme Aquest Design datés du 29 septembre 2017 pour l'immeuble situé au 21, rue Christie.

Adoptée à l'unanimité.

12-310-17 Demande relative à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 17-19, rue Christie
--

- ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 17-19, rue Christie a déposé une demande de permis afin d'agrandir le bâtiment sur son côté sud;
- ATTENDU QUE le projet consiste à ajouter un garage double et une chambre des maîtres à l'étage;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande une première fois le 6 septembre 2017 et a recommandé d'apporter certaines modifications à la proposition ;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande révisée lors de sa séance du 6 décembre 2017 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet d'agrandissement et de rénovation tel qu'illustré dans le plan et la perspective révisés, préparés par la firme Nabi-Tek datés du 20 septembre 2017 ainsi que le revêtement principal en bois crête signature portant le numéro de référence 6207-31 et les moulures en bois du même fabricant portant le numéro de référence 6207-11;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 6 décembre 2017.

D'approuver la demande de PIIA pour le projet d'agrandissement et de rénovation tel qu'illustré dans le plan et la perspective révisés, préparés par la firme Nabi-Tek, datés du 20 septembre 2017 et le revêtement principal en bois crête signature portant le numéro de référence 6207-31 et les moulures en bois du même fabricant portant le numéro de référence 6207-11 pour l'immeuble situé au 17-19, rue Christie.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS**12-311-17 Offre de services professionnels –
Confection d’un guide relativement
aux normes applicables au PIIA du
Village de Sainte-Anne-de-Bellevue**

- ATTENDU QUE le Schéma d’aménagement et de développement de l’Agglomération de Montréal a identifié des secteurs ayant une orientation patrimoniale tels que «Grande propriété à caractère institutionnel» pour le CÉGEP John-Abbott et le campus Macdonald de l’Université McGill, «Secteur de valeur exceptionnelle» et «Secteur de valeur intéressante» pour le Village de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE la conformité de notre réglementation d’urbanisme requiert un respect des orientations patrimoniales retenues au Schéma;
- ATTENDU QUE la Ville a intégré ces orientations dans le *Règlement numéro 798 relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale* (PIIA) afin d’encadrer les interventions qui seront effectuées sur l’ensemble des propriétés situées dans les secteurs de « valeur exceptionnelle » et de « valeur intéressante » du Village;
- ATTENDU QUE de nombreuses interventions architecturales sur les bâtiments situés dans le village sont dorénavant visées par le règlement de PIIA et doivent être soumises au comité consultatif d’urbanisme (CCU) pour recommandation au Conseil municipal;
- ATTENDU le volume élevé de demandes de permis de rénovation et le cadre associé au traitement d’un dossier assujéti au règlement de PIIA, la Ville souhaite confectionner un guide édictant et illustrant les normes à suivre afin de bien outiller les citoyens qui veulent réaliser des travaux de rénovation sur leurs propriétés;
- ATTENDU QUE ce guide permettra aux citoyens en prévision des travaux de rénovation, de connaître les critères du règlement de PIIA qui servent à l’évaluation du projet de rénovation et/ou de construction soumis au CCU, et ceci, avant même d’entreprendre des démarches pour obtenir des plans de rénovation;
- ATTENDU QUE la firme d’architecte *Lafontaine Soucy* a une expertise dans ce domaine ayant déjà préparé ce type de guide pour des arrondissements de la Ville de Montréal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

De retenir les services de la firme *Lafontaine Soucy, architectes* pour la préparation d'un guide illustrant les normes applicables au PIIA du Village, pour un montant de 24 995,57 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense nette de 22 824,28 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

12-312-17 Offre de services professionnels - Règlement sur la conservation des arbres et la protection de la canopée forestière

ATTENDU QUE la préservation des arbres et la protection du couvert forestier sont encadrées par le règlement de zonage de la Ville, originalement adopté en 1993, et par les règlements de concordance au schéma adoptés le 1er juin 2017;

ATTENDU QUE nos normes en vigueur ne sont pas adéquates quant à la conservation d'un maximum d'arbres sur tout terrain faisant l'objet d'une construction ou d'agrandissement de bâtiment;

ATTENDU QUE la conservation et la protection des arbres et des canopées sont des principes indéniables du développement durable;

ATTENDU QUE pour conserver et protéger les arbres et les canopées, nous devons adopter de nouvelles dispositions réglementaires qui illustreront la vision contemporaine du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

De retenir les services de la firme *Provencher Roy* pour la préparation d'un règlement relatif à la conservation des arbres et de la protection du couvert forestier, pour un montant de 5 173,88 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale nette de 4 724,44 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

12-313-17	Autorisation d'aller en appel d'offres public– Entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation
------------------	---

ATTENDU QUE le contrat actuel avait été octroyé en 2013 et vient à échéance le 30 avril 2018;

ATTENDU QUE l'entreprise doit être disponible sur appel afin d'intervenir rapidement pour réparer, ajuster, modifier ou changer le réseau d'éclairage public et de feux de circulation sur tout le territoire de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'entretien du réseau d'éclairage public et des feux de circulation.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

12-314-17	Octroi de contrat – Remplacement de l'éclairage en bande centrale du boulevard des Anciens-Combattants
------------------	---

ATTENDU la résolution 10-266-17 autorisant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE les conduits et les câbles électriques souterrains ainsi que le panneau d'alimentation électrique du réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, entre la rue Demers et la caserne au 550, boul. des Anciens-Combattants sont obsolètes et doivent être remplacés;

ATTENDU QUE la firme *Induktion Groupe Conseil* a été mandatée pour faire les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux, tel qu'il appert de la résolution 05-152-17;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux permettra la fiabilité du réseau et éliminera les coûts récurrents de réparation du réseau d'éclairage;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au Programme d'immobilisation triennal à être réalisés en 2017, 2018 et 2019;

3399

ATTENDU QUE les six soumissions suivant l'appel d'offres public ont été reçues le 17 novembre 2017;

ATTENDU QUE l'ingénieur municipal recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat à l'entreprise *Environnement Routier NRJ* pour les travaux sur le réseau d'éclairage du boulevard des Anciens-Combattants, entre la rue Demers et la caserne au 550, boul. des Anciens-Combattants pour un montant de 811 023,88 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de la somme de 811 023,88 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

12-315-17	Octroi de contrat – Travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau
------------------	---

ATTENDU la résolution 10-265-17 autorisant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE l'aqueduc sur la rue Lebeau est en fonte ductile et a été posée en 1981;

ATTENDU QUE depuis 2009, le Service des Travaux publics ne procède plus au rinçage de ce tronçon, car à chaque rinçage, des bris surviennent en raison des parois de l'aqueduc qui sont abîmées par le sol argileux;

ATTENDU QUE le remplacement des infrastructures de nos rues est un des secteurs prioritaires du Plan de développement durable 2012-2020 de la Ville;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus au Programme d'immobilisation triennal 2017-2018-2019;

ATTENDU QUE le projet est assujéti à une demande de subvention TECQ;

ATTENDU QUE les onze soumissions suivant l'appel d'offres public ont été reçues le 24 novembre 2017;

ATTENDU QUE l'ingénieur municipal recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat à l'entreprise *Les Constructions CJRB Inc.* pour les travaux de remplacement de l'aqueduc, de reconstruction de la chaussée et des bordures sur la rue Lebeau pour un montant maximal de 468 654,20 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de la somme de 468 654,20 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

12-316-17 Travaux de rénovation du Centre Harpell – Programme de subvention Canada 150

ATTENDU QUE le Centre Harpell est un bâtiment qui a été construit dans les années 1940;

ATTENDU QUE les plans originaux ne sont pas tous disponibles;

ATTENDU QUE des travaux imprévus ont été effectués;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser un montant supplémentaire de 93 895,48 \$, taxes incluses à la compagnie *Polygone Construction Inc.* pour les travaux de rénovation au Centre Harpell afin d'autoriser les imprévus au chantier depuis le début des travaux.

D'autoriser une dépense maximale de 93 895,48 \$, taxes incluses, pour les travaux admissibles à la subvention du *Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150* (PDEQ-PIC150) laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 85 739,09 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de 10 ans comme suit :

Pour l'année 2018 : 8 573,09 \$

Pour les années 2019 à 2027 : 8 574,00 \$ par année

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

12-317-17 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche
--

ATTENDU la résolution 10-269-17 autorisant une dépense pour des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche;

ATTENDU la réception de la recommandation de monsieur Dominic Servant, ingénieur de la firme Tetra Tech, datée du 28

novembre 2017 quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Ali Excavation inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Dana Chevalier

D'entériner la recommandation de la firme Tetra Tech, datée du 28 novembre 2017, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à la compagnie *Ali Excavation inc.* relativement à des travaux de construction d'un trottoir sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 311 329,44 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

12-318-17 Décomptes progressifs numéros 1 et 2 – Travaux de pavage sur la rue Meloche
--

ATTENDU la résolution 08-230-17 autorisant une dépense pour des travaux de pavage sur la rue Meloche;

ATTENDU la réception des recommandations de monsieur Guillaume Pigeon, ingénieur de la firme *Comeau Experts-Conseils*, datées du 28 et 30 novembre 2017 quant au paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 à la compagnie *Uniroc Construction Inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Yvan Labelle

D'entériner les recommandations de la firme *Comeau Experts-Conseils*, datées du 28 et 30 novembre 2017, quant au paiement des décomptes progressifs numéros 1 et 2 à la compagnie *Uniroc Construction Inc.* relativement à des travaux de pavage sur la rue Meloche.

D'autoriser le paiement de la somme de 101 762,11 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 794.

Adoptée à l'unanimité.

12-319-17 Décompte final – Travaux de réfection de la descente du parc Kelso

ATTENDU la résolution 04-099-16 autorisant l'octroi du contrat pour la réfection de la descente du parc Kelso;

ATTENDU la recommandation du Service de l'urbanisme quant au paiement du décompte final à l'entreprise *Excavation Baie d'Urfé inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du service de l'urbanisme quant au paiement final à l'entreprise *Excavation Baie d'Urfé inc.* relativement à des travaux de réfection de la descente du parc Kelso qui ont été complétés, pour un montant de 24 834,60 \$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 22 677,30 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

12-320-17 Demande d'inscription afin de devenir membre de la Rés-Alliance
--

ATTENDU QUE la Rés-Alliance est une communauté de pratique qui vise à renforcer les capacités de résilience et d'adaptation des collectivités en matière de changement hydroclimatique;

ATTENDU les épreuves que la communauté de Sainte-Anne-de-Bellevue a vécues lors des inondations du printemps 2017;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît que les changements hydroclimatiques affectent d'ores et déjà et affecteront de plus en plus les régimes hydriques québécois et qu'ils représentent une menace pour la sécurité, le développement économique et social et l'environnement de sa communauté;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager sans délai des actions d'adaptation pour minimiser les impacts et que pour ce faire, tous les acteurs de la société québécoise (citoyens, municipalités, acteurs économiques, Premières Nations, etc.) doivent être impliqués;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît la nécessité d'agir, de se concerter et de partager les connaissances et expériences afin de pouvoir faire face à ces changements;

ATTENDU QU' en tant que communauté subissant les impacts de ces changements hydroclimatiques et soucieuse d'améliorer sa résilience face à cette réalité, la Ville s'engage à prendre part à la Rés-Alliance et à répondre aux éléments suivants :

- Réaliser l'action décrite dans la Fiche-Action à la fin du document;
- Informer le coordonnateur de la Rés-Alliance de nos progrès et de nos actions pour qu'ils soient mis en valeur par le biais des différents outils de communication du ROBVQ;

3403

- Prendre connaissance des activités et des informations communiquées sur la page web de la Rés-Alliance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Tom Broad

D'autoriser l'administration municipale à inscrire la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue auprès de la Rés-Alliance afin d'en devenir membre.

D'autoriser le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

12-321-17 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 11 décembre 2017;	<u>543 064,35 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 novembre 2017	<u>201 501,50 \$</u>
Total :	<u>744 565,85 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 24 novembre 2017	<u>214 072,00 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS****12-322-17 Offre de services professionnels –
Inspection et élaboration d’un
rapport d’expertise par un ingénieur
en bâtiment quant à la façade du 145-
147 rue Sainte-Anne**

ATTENDU la résolution 10-276-17 octroyant un mandat au cabinet Bélanger Sauvé afin de déposer une requête à la Cour supérieure pour autoriser la Ville à effectuer les travaux de réparation nécessaires à la façade du 145-147 rue Sainte-Anne et à en réclamer le coût au propriétaire;

ATTENDU QUE la façade du bâtiment présente plusieurs signes d'instabilité potentiels (ventre de bœuf, détachement mécanique, fissures, etc.) et est catégorisée comme bâtiment dangereux par le Service d'incendie de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU' il est souhaitable d'obtenir un rapport d'expertise d'un ingénieur en bâtiment afin de déterminer les mesures urgentes et les mesures permanentes qui doivent être prises afin de réhabiliter la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE la greffière de la Ville a effectué une demande de prix auprès de quatre firmes d'ingénieurs en bâtiments;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'octroyer le contrat au montant de 2 701,91 \$, taxes incluses, à la firme *Breault-Gosselin Expert-Conseil* pour une inspection structurale et l'élaboration d'un rapport d'expertise pour la façade du 145-147 rue Sainte-Anne.

D'autoriser la dépense nette de 2 467,21 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité.

**12-323-17 Assurances de dommages 2018-2019
- Octroi de contrat – Regroupement
municipalités de l'Île de Montréal**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est membre du regroupement des municipalités de l'Île de Montréal de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'acquisition d'assurances de dommages;

ATTENDU QUE suivant l'ouverture des appels d'offres, le Groupe conseils Fidema inc., recommande aux municipalités membres du

regroupement de retenir la soumission de BFL Canada inc., soumissionnaire le plus bas conforme, et d'autoriser l'UMQ à retenir cette soumission;

ATTENDU QUE malgré l'expérience des réclamations en assurance des biens et responsabilité civile, la stabilité du marché de l'assurance et la compétitivité entre les firmes de courtage ont permis d'obtenir une économie substantielle, représentant 11 371 \$ pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue quant à la prime et à la quote-part au fonds de garantie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à octroyer le contrat d'acquisition des assurances de dommages à la firme de courtage BFL Canada inc., la plus basse soumission conforme, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 avec quatre années d'option (2019, 2020, 2021, 2022).

Sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018, d'autoriser la dépense de la somme de 16 886 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-422 du fonds général, représentant la prime de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Sous réserve de l'approbation des crédits nécessaires au budget 2018, d'autoriser la dépense de la somme nette de 9 524 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-422 du fonds général, représentant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour le terme 2018.

D'autoriser le maire, la greffière, ou leur remplaçant à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

12-324-17 Adoption du calendrier 2018 des séances ordinaires du conseil municipal
--

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le calendrier 2018 ci-dessous, comme si au long récité, des séances ordinaires du Conseil municipal qui se tiendront au Centre Harpell.

DATE	HEURE
Lundi 22 janvier 2018	19 h 30
Lundi 12 février 2018	19 h 30
Lundi 12 mars 2018	19 h 30
Lundi 9 avril 2018	19 h 30
Lundi 7 mai 2018	19 h 30
Lundi 11 juin 2018	19 h 30
Mardi 3 juillet 2018	19 h 30
Lundi 20 août 2018	19 h 30
Lundi 10 septembre 2018	19 h 30
Mardi 9 octobre 2018	19 h 30
Lundi 12 novembre 2018	19 h 30
Lundi 10 décembre 2018	19 h 30

Adoptée à l'unanimité.

12-325-17 Fermeture des bureaux administratifs de la Ville pour la période des Fêtes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser la fermeture des bureaux administratifs de la Ville du 22 décembre 2017 à 12 h au 5 janvier 2018 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

12-326-17 Demande de désignation – Ministère de la Justice – Célébrants compétents pour célébrer les mariages
--

ATTENDU l'adoption du Projet de loi numéro 84, *Loi instituant l'union civile et l'établissement de nouvelles règles de filiation* sanctionnée le 8 juin 2002;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au Ministère de la Justice que soient désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue célèbre des mariages et reçoit des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

Que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue demande au Ministre de la Justice de désigner les conseillers Francis Juneau, Tom Broad et Denis Gignac, célébrants compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

D'autoriser la Greffière de la Ville, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document ou autrement afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-327-17 Participation des élus à une formation offerte par l'UMQ et par Wolters Kluwer

ATTENDU QU' à la suite de l'élection du 5 novembre 2017, le conseil municipal est maintenant composé de deux (2) nouveaux élus;

ATTENDU QUE les nouveaux élus doivent, conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, assister à une formation sur l'éthique et la déontologie;

ATTENDU QUE les nouveaux élus ainsi que les élus déjà en place désirent assister à une formation de deux (2) jours offerte par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) où seront abordées les grandes questions liées à la fonction d'élu selon une formule éprouvée dont le contenu est entièrement actualisé en tenant compte des modifications législatives et des nouveaux enjeux de l'heure;

ATTENDU QUE la maison d'édition Wolters Kluwer offre également une formation de type webinaire sur les changements apportés à la 7^e édition du manuel de l'élu municipal et sur l'éthique et la déontologie des élus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'inscription de mesdames Paola Hawa et Dana Chevalier, de messieurs Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad et Denis Gignac au cours intitulé «Nouvelles élues et nouveaux élus (incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie)» dispensé par l'UMQ les 16 et 17 février 2018 à Kirkland.

D'autoriser une formation de type webinaire sur l'éthique et la déontologie des élus et sur le nouveau manuel de l'élu, offerte par Wolters Kluwer le 14 décembre prochain pour monsieur le conseiller Yvan Labelle.

D'autoriser une dépense maximale de 1 819,64 \$ à même le poste budgétaire numéro 02-110-00-316 du fonds général afin de payer :

1. Les frais d'inscription de 287,44 \$, taxes comprises, par participant incluant le repas du midi, les pauses santé et la documentation pour la formation offerte par l'UMQ;
2. Les frais d'inscription de 95 \$, taxes en sus, pour la formation offerte par Wolters Kluwer à laquelle assistera monsieur Labelle;

Adoptée à l'unanimité.

12-328-17 Congrès annuel de l'UMQ 2018

ATTENDU le congrès annuel de l'UMQ;

ATTENDU l'importance de participer, chaque année, à des congrès et séminaires afin que les élus et les officiers municipaux de la Ville maintiennent leurs connaissances à jour de l'actualité municipale et des grandes orientations ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser madame le Maire Paola Hawa et les membres du conseil suivants : madame Dana Chevalier et messieurs Ryan Young, Tom Broad et Denis Gignac à assister au congrès annuel de l'UMQ qui se tiendra à Gatineau du 16 au 18 mai 2018.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 2 500 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

12-329-17 Conférence sur les collectivités durables
--

ATTENDU QUE ce rendez-vous est un incontournable pour les leaders, provenant de partout au pays, en matière de développement durable dans le domaine municipal;

ATTENDU QUE la Conférence sur les collectivités durables est l'occasion pour la municipalité de se mettre au diapason des innovations municipales en action climatique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'inscription de madame Dana Chevalier, de messieurs Ryan Young, Tom Broad et Denis Gignac à la Conférence sur les collectivités durables qui se tiendra du 6 au 8 février 2018 à Ottawa.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement sur présentation de pièces justificatives, de 2 000 \$ par personne à même les postes budgétaires 02-110-00-310 et 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de transport.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS

12-330-17	Présentation et avis de motion du règlement numéro 535-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à permettre une largeur minimale d'emprise de rue locale inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61 (rue Elmo-Deslauriers)
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, présente le règlement numéro 535-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement afin de permettre une largeur d'emprise de rue locale inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61, pour la rue Elmo-Deslauriers.

12-331-17	Projet de règlement numéro 535-13 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 de manière à permettre une largeur minimale d'emprise de rue locale inférieure à 15,25 mètres dans la zone H-61 (rue Elmo-Deslauriers)
------------------	--

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite municipaliser les infrastructures privées de la rue Elmo-Deslauriers;

ATTENDU QUE le paragraphe b) de l'article 3.2 intitulé opérations cadastrales relatives à un lotissement du *Règlement numéro 535 de lotissement* exige une largeur minimale de 15,25 mètres pour l'emprise d'une rue locale;

ATTENDU QUE la largeur de l'emprise de la rue locale Elmo-Deslauriers est inférieure à ce seuil minimal;

ATTENDU QU' une présentation du projet et un avis de motion de ce règlement ont été préalablement donnés par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'adopter le projet de règlement numéro 535-13 dont copie est jointe en annexe «B».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 20 février 2018 à 18 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 20 novembre 2017 au 11 décembre 2017;
- Liste des commandes du 1^{er} novembre 2017 au 30 novembre 2017;
- Registre des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les membres du conseil;
- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de : Paola Hawa, Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-332-17 Levée de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-11974